



• Bio en Grand Est •

Strasbourg.eu
eurométropole



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ALSACE

AGRICULTURE

CONVENTION CADRE 2021/2026

Etat des lieux partagé de l'agriculture sur le territoire de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg

L'Eurométropole compte 33 communes et s'étend sur 33 761 ha. Les données Agreste 2019 font état de 11 843 hectares (ha) déclarés à la PAC en 2018 par 435 exploitations (domiciliées ou non sur le territoire). Cette surface agricole utile (SAU), qui représente 1/3 du territoire, diminue au fil des ans (- 1,20% par rapport à la SAU de 2015). Les $\frac{3}{4}$ de ce parcellaire sont cultivés en céréales (maïs pour 51% et le blé pour 18%) et en cultures industrielles (betteraves sucrières...). Les prairies et surfaces en herbe qui contribuent également dans une certaine mesure à conforter la trame verte représentent 13% de SAU. Ces surfaces sont principalement mises en valeur par 31 éleveurs bovins avec un cheptel de 2 724 têtes. L'élevage ovin et caprin, marginal sur notre territoire, tombe sous le secret statistique. Les légumes, vignes et vergers en revanche ne représentent que 3,4% de la SAU. Enfin, on compte 37 points de vente à la ferme et trois magasins collectifs ce qui illustre le net développement des circuits courts sur le territoire euro métropolitain.

Les chiffres communiqués par Bio en Grand Est fin 2019 font état de 289 ha de surfaces menées en bio sur l'Eurométropole (139 ha de céréales, 96 ha de fourrage, 44 ha de légumes, 5 ha de fruits et autant d'oléo-protéagineux). L'agriculture biologique, bien qu'en progression significative sur les 10 dernières années, ne constitue encore qu'une part minime de 2,3 % de la SAU du territoire (contre 8,6 % en Alsace). 21 agriculteurs exploitant des terrains sur l'Eurométropole ont effectué cette conversion en bio, 19 d'entre eux sont domiciliés sur l'Eurométropole.

En 2017, la MSA dénombrait 199 exploitations de culture et d'élevage sur l'Eurométropole, conduites par 225 exploitants parmi lesquels 66 double actifs, 57 femmes et 28 chefs d'exploitation ayant plus de 60 ans. L'ASP indique recenser 229 déclarants PAC (6 GAEC, 53 EARL et 170 exploitations sous une autre forme juridique) pour 219 bénéficiaires en 2017. Pour l'INSEE, le secteur agricole comptait 646 emplois en 2016 (contre 784 en 2011) pour 309 ETP selon la MSA

Les premiers résultats encourageants du partenariat pour la période 2010/2020

La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg sont engagées depuis 2010 avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace (CAA) et Bio en Grand Est (BGE) dans une politique promouvant un urbanisme moins consommateur de terres agricoles et dans un travail d'accompagnement des entreprises agricoles (affiliées à la MSA et déclarant des surfaces à la PAC) vers une transition agricole. Ce partenariat, reconduit en 2015, s'est articulé autour de 4 enjeux partagés :

- Préserver les espaces agricoles, maintenir les entreprises agricoles et favoriser l'installation de jeunes agriculteurs ;
- Accompagner le changement vers des pratiques agricoles durables en développant une agriculture respectueuse de l'environnement et des ressources ;
- Soutenir la diversification des cultures et la structuration des filières de proximité pour un territoire plus résilient ;
- Recréer le lien entre les agriculteurs et les consommateurs.

Malgré les contraintes du territoire (pression foncière, taux important de doubles actifs, majorité de grandes cultures) et le temps nécessaire à l'évolution des approches agronomiques, un certain nombre de projets ont été menés entre 2010 et 2020, visant à consolider l'économie agricole et à inciter les agriculteurs à adapter leur système de production.

Entre 2010 et 2019, 2% de la surface de l'Eurométropole soit 673 ha ont été artificialisés dont 85 % étaient des surfaces agricoles. Celles-ci ont diminué de 3.8 % sur cette période comparé à la diminution départementale de 1.3% (observatoire occupation des sols région Grand Est). Pour autant un important travail a été conduit sur la question foncière ; plus de 850 ha de terrains à urbaniser (sur 2 500 ha) ont pu être reclassés en A ou N à l'occasion de l'élaboration du PLUI en 2016, pérennisant de fait l'activité agricole dans ces secteurs. Des protocoles d'accord définissant les modalités d'indemnisation de trois types de préjudices (évictions pour emprise, occupations temporaires, gestion du risque inondation et coulées d'eau boueuse) facilitent les projets de la collectivité tout en préservant les capacités productives des agriculteurs.

Par la mise à disposition de foncier, la collectivité a facilité l'implantation d'activités maraichères portées par de jeunes agriculteurs dont les projets (Jardin de Marthe, Ilot de la Meinau, Jardins de la Montagne Verte...) sont devenus emblématiques d'une agriculture résolument tournée vers la ville et ses habitants.

L'évolution des systèmes de production et pratiques agricoles constitue un défi majeur qui ne peut être partagé que si la rentabilité des entreprises est assurée. Aussi, les partenaires ont investi sur la détection des besoins et projets ainsi que sur la sensibilisation et l'accompagnement individuel ou collectif des agriculteurs du territoire. Sur la période 2010/2020, plus de 250 diagnostics agricoles ont permis de compléter l'état des lieux et d'apporter l'information relative aux bonnes pratiques. Dans le prolongement, l'accompagnement individuels a permis de faire passer la surface en agriculture biologique de 50 ha en 2010 à 289 ha en 2020 et le nombre d'agriculteurs de 7 à 19 agriculteurs AB. De même 26 projets de diversification de productions ont été accompagnés sur cette même période. Ces évolutions permettent à la collectivité, propriétaire de foncier, d'inclure des clauses environnementales dans ses contrats (pratique de l'AB, maintien de

prairies, limitation d'intrants...); au nombre de 23, ces baux ruraux à clauses environnementales portent sur plus de 130 ha en 2020 sur un total de 500 ha propriété de la Ville ou de l'Eurométropole de Strasbourg.

Les partenaires se sont également employés à développer la vente directe par la mise à disposition du domaine public et la mobilisation du levier de la commande publique. Au total, quelque 230 producteurs du département, dont 53 de l'Eurométropole, alimentent près de 180 points de vente sur l'Eurométropole. Les magasins de producteurs (Hop'là à Oberhausbergen, la Nouvelle Douane au centre-ville) fidélisent un public grandissant et aiguillonnent les enseignes de la grande distribution où les produits locaux s'exposent toujours plus en tête de gondole.

La restauration collective, qui représente quelques 11 500 repas servis aux scolaires de la Ville de Strasbourg par l'Alsacienne de Restauration, a permis d'assurer un débouché pour 250 tonnes de produits bio chaque année, dont 65% d'origine alsacienne, permettant aux producteurs bio alsaciens et leur plateforme de collecte et conditionnement Solibio de réaliser des investissements et de consolider des emplois.

Enfin, les partenaires ont organisé annuellement un événementiel grand public qui met en scène l'agriculture du territoire et incite au changement de comportements alimentaires par la diffusion du message « mangeons local ». L'enthousiasme était perceptible dans la mobilisation tant des producteurs que du public à l'occasion de chacune des 4 éditions de la Ferme en Ville (environ 20 000 visiteurs durant 4 jours) et des 6 éditions du Tour des Fermes (environ 3000 visiteurs durant la journée).

Sur la base de ces éléments notamment, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont obtenu le label Projet Alimentaire Territorial du Ministère de l'Agriculture, l'alimentation et de la forêt en 2017, pour une durée de 3 ans.

Notre ambition partagée : accélérer la transition agricole

Si le cadre et les enjeux du partenariat tels que définis dès 2010 sont une base sur laquelle nous continuons de nous appuyer, nous recherchons ensemble les moyens d'enclencher une amplification du processus de transition agricole, pour aboutir à des résultats plus significatifs et davantage corrélés aux besoins alimentaires, aux enjeux de santé environnementale et à l'urgence climatique de notre territoire. Il est plus que souhaitable par ailleurs que nous puissions ensemble définir les attentes et besoins du territoire pour les relayer via nos réseaux respectifs aux niveaux national et européen.

1. Pour répondre au défi climatique

Une terre agricole à préserver et un renouvellement de génération à assurer

Encourager l'intégration de la dimension agricole dans les plans d'aménagement du territoire et de développement urbain est le moyen de préserver le principal outil de production agricole qu'est la terre, afin de garantir son occupation pérenne et donner de la visibilité aux agriculteurs.

C'est également dans ce cadre que doivent être considérées la définition des modalités d'application du Zéro Artificialisation Nette ou l'anticipation des problématiques liées aux Zones de Non Traitement, autant d'éléments de contrainte pour le développement urbain et l'activité agricole dont nous pouvons faire des opportunités pour le maintien des activités agricoles et l'évolution des modes de production.

Parallèlement, l'orientation du foncier sous gestion de la Ville et de l'Eurométropole, voire plus largement de tout foncier communal, vers des projets d'installation portant les signes d'une agriculture de qualité et notamment de jeunes maraichers bio, est un moyen de soutenir une production agricole durable. Elle doit pouvoir se conjuguer avec une méthodologie d'accompagnement des agriculteurs en fin de carrière (près de 25% des agriculteurs de l'Eurométropole seront concernés sur les 5 ans à venir) pour étudier avec eux les possibilités de transmission de leur entreprise en faveur de l'installation de jeunes agriculteurs. Le renouvellement générationnel en cours peut ainsi devenir une opportunité favorisant l'évolution des modèles agricoles dont ils seront pleinement acteurs.

Une évolution des systèmes de culture et des pratiques agricoles à favoriser et à soutenir pour réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique

Pour l'heure, l'agriculture de l'Eurométropole ne représente que 1.4 % des gaz à effet de serre du territoire, ce dans la mesure où l'essentiel de l'approvisionnement du territoire se fait au moyen de productions extra-territoriales. Mais, dans l'optique d'une relocalisation de la production agricole, il est tout autant nécessaire de faire évoluer les modes de consommation alimentaire que les pratiques agronomiques, afin d'entrer dans des schémas de production agricole plus vertueux et moins générateurs d'externalités négatives, assumées in fine par la collectivité.

L'intérêt du monde agricole pour les pratiques d'agroécologie est perceptible, mais tout autant que le besoin de formation, de soutien à l'investissement et de compensation éventuelle de la prise de risque financière qu'elles pourraient représenter. Or, ce défi ne sera relevé que si l'équilibre économique des entreprises est assuré. Le dispositif des Paiements pour Services Environnementaux, qui reste à éprouver, permet de rémunérer les services écosystémiques que l'agriculture rend au territoire. Il viendra compléter les actions de sensibilisation et d'accompagnement individuel ou collectif, notamment de conversion à la bio, dont l'objectif est de préserver la qualité des ressources (air, eau, sol) et de la biodiversité. A horizon 2026, notre objectif est de doubler les surfaces consacrées à l'agriculture biologique en suscitant un rythme de conversion de 50 ha/an. A côté de cette progression du bio, nous ambitionnons également d'augmenter les surfaces diversifiées de 30% avec des productions sous signe officiel de qualité sur la base d'un rythme de 20 ha/an. Ainsi il nous paraît essentiel que plusieurs chemins transitionnels soient soutenus pour se donner les meilleures chances d'une évolution significative des modèles de production. Enfin, les campagnes de diagnostics et sensibilisation se poursuivront pour une meilleure pénétration de la certification « haute valeur environnementale » et des démarches bas carbone.

L'eau, une ressource naturelle à protéger au regard des fragilités constatées

La nappe phréatique d'Alsace présente des vulnérabilités. Alors qu'elle alimente près de 80% de la population alsacienne en eau potable, 40% des points de mesures de la nappe d'Alsace dépassent les limites de qualité pour l'eau potable pour au moins une des substances mesurées ; les nitrates et les produits phytosanitaires (essentiellement les herbicides) engendrent le plus de dépassements au regard de l'objectif d'une production d'eau potable sans traitement. Un grand nombre de substances pourtant présentes dans la nappe n'ont actuellement pas de limite de potabilité (PFC, certains métabolites de pesticides...) et ne sont donc pas prises en compte dans cette synthèse de qualité globale. En fonction des évolutions réglementaires, leur prise en compte pourrait alourdir ce taux de points de mesures déclassés.

En 2016, le premier volet du projet d'Évaluation de la Ressource et Monitoring des Eaux Souterraines (ERMES) a permis de dresser un premier constat relatif aux produits phytosanitaires et aux nitrates présents sur le territoire alsacien. Avec près de 30% des points qui présentent des concentrations supérieures aux limites de qualité (0,1µg/l), les 113 produits phytosanitaires analysés (substances actives et leurs molécules de dégradation, appelées métabolites) constituent la 1ère cause de déclassement de la qualité de l'eau brute (eau de la nappe) sur le territoire alsacien. Les nitrates, quant à eux, se placent au 2ème rang, avec 11% des points de mesures qui dépassent la valeur seuil réglementaire de 50 mg/l même si l'on enregistre des progrès compte tenu des changements de pratiques.

Les aires d'alimentation des 10 captages que compte le territoire seront considérées de manière prioritaire pour le déploiement des actions d'accompagnement au changement des pratiques et de cultures afin de protéger davantage la ressource en eau potable de la plus grande nappe phréatique d'Europe. Des opportunités stratégiques comme les filières bio chanvre et betterave, les filières bas niveau d'impact (légumineuses, miscanthus, herbe...) peuvent par exemple servir de tremplins pour stimuler la transition agricole.

L'agriculture, un terrain d'expérimentation nécessaire et d'innovations prometteuses

Le positionnement de l'agriculture à l'interface de la protection de l'eau, la valorisation des déchets ou l'énergie laisse envisager des pistes de travail inédites telles que la réutilisation d'eaux usées ou le développement des énergies renouvelables d'origine agricole. Néanmoins ces innovations technologiques ne doivent pas hypothéquer les surfaces nécessaires à la consommation alimentaire humaine. Et l'émergence de nouveaux modèles agronomiques (agro-écologie, agro-foresterie) représente en soi une innovation par l'expérimentation qu'elle suppose de mener pour parvenir à concilier culture, rendement et débouché.

2. Pour répondre aux enjeux de santé environnementale

Les pratiques agricoles ont un impact sur la qualité de l'air : 1/3 de la pollution aux particules fines PM10 est actuellement attribué au secteur agricole. Dans le cadre du programme 'Strasbourg, ville et métropole respirables', co-financé par les services de l'Etat, des études sont menées concernant l'impact des pratiques agricoles sur la qualité de l'air, suivies de phases de sensibilisation et de formations, avec démonstrations de pratiques/matériels innovants. Deux axes prioritaires ont été identifiés sur la période 2016-2021 : la réduction des particules issues de la volatilisation de l'ammoniac (NH3) et la limitation des phénomènes de dérive et de volatilisation des produits phytosanitaires.

Par ailleurs, il apparaît que les substances chimiques dites perturbateurs endocriniens (PE) sont très largement présentes dans notre environnement émis par tous les secteurs d'activité (industrie, transport, agriculture...). Les sources d'exposition sont nombreuses, notamment via l'eau ou les aliments consommés. Certains produits phytosanitaires sont identifiés comme PE et peuvent présenter à ce titre des risques pour la santé humaine. Dans le cadre de son adhésion à la charte « Ville et territoires sans perturbateurs endocriniens » du Réseau Environnement Santé, la Ville de Strasbourg s'engage à mener des actions pour réduire l'exposition des habitants aux PE.

Nous nous attacherons à renforcer les actions d'accompagnement au changement des pratiques, principalement la réduction des produits phytosanitaires, afin de mieux protéger la santé des agriculteurs, des riverains et des consommateurs.

3. Pour renforcer notre souveraineté alimentaire

L'alimentation, un déterminant social et territorial mis en lumière par la crise sanitaire

Avec 480 000 habitants (¼ de la population alsacienne), le bassin de consommation eurométropolitain représente un débouché déterminant pour la production agricole locale. Une zone de chalandise de cette importance doit questionner l'impact climatique et environnemental de ses modes de consommation et de production. Si les tendances de consommation sont aux produits bios et locaux, bien des consommateurs ignorent le pouvoir d'action dont ils disposent au travers de leur acte d'achat alimentaire ; ils y consacrent pourtant un budget moyen de 114€/semaine/ménage (données consommation-CCI). Mais les inégalités de revenus sont fortes

et se creusent (progression de 16% entre 2006 et 2016 du revenu fiscal des 10% d'habitants les plus riches de l'Eurométropole, mais diminution de 9% de celui des 20% des plus pauvres). Elles s'inscrivent dans l'espace (19.5% de taux de pauvreté 2016 sur l'Eurométropole, 25% à Strasbourg) et se répercutent sur la santé, les conditions de vie et de consommation, notamment alimentaire.

L'article L 230-1 du code rural et de la pêche maritime dispose que « la politique publique de l'alimentation vise à assurer à la population l'accès, dans des conditions économiquement acceptables par tous, à une alimentation sûre, diversifiée, en quantité suffisante, de bonne qualité gustative et nutritionnelle, produite dans des conditions durables. Elle vise à offrir à chacun les conditions du choix de son alimentation en fonction de ses souhaits, de ses contraintes et de ses besoins nutritionnels, pour son bien-être et sa santé ».

En évoquant l'alimentation, il est question de valeurs, d'identités, de modes de vies, d'éducation et de cultures ; manger n'est pas qu'un besoin mais également l'expression d'un désir et un marqueur social où la spécificité du terroir est encore porteuse de sens. Avec la crise sanitaire liée à la COVID 19, l'alimentation a révélé les stigmates de la précarité et de la vulnérabilité des individus. Si de nombreuses initiatives locales sont venues en soutien de l'énergie déployée par les producteurs pour répondre à une situation inédite, cette crise a montré plus que jamais la nécessité de repenser la souveraineté alimentaire de notre territoire et notamment l'urgence de questionner son adéquation avec les besoins nourriciers de ses populations. Par souveraineté alimentaire on entend le droit des populations à décider de leurs propres stratégies et politiques pour garantir leur sécurité alimentaire tout en considérant les effets sur les autres ; elle garantit, par le biais de choix d'alimentation mais aussi de politiques agricoles ou commerciales, l'accès à une alimentation saine et durable.

La nécessaire mobilisation de l'agriculture alsacienne au service de la souveraineté alimentaire de l'Eurométropole

En 2017, l'ADEUS rendait une approche sur les systèmes alimentaires locaux, indiquant que pour le Bas-Rhin il manquerait 20 000 ha de SAU aux 100 000 ha comptés pour assurer son autosuffisance. Il faudrait en outre réorienter de manière assez forte tant les productions agricoles que les comportements alimentaires. A la même époque, la CAA estimait le niveau d'autosuffisance alimentaire de l'Eurométropole grâce à sa production propre, pour quelques produits de consommation courante, à hauteur de 50% pour le blé, 16% pour le lait, 8% pour les fraises, 7% pour les carottes et 3% pour les œufs. Une simulation au moyen du logiciel PARCEL sur la base d'une combinaison de critères (relocaliser à 100% de l'alimentation, un volume de 20% en AB, une réduction de 25% du régime carné) porte à 122 000 ha la surface agricole nécessaire à l'approvisionnement des consommateurs métropolitains (pour mémoire, l'Eurométropole ne dispose que de 10% de cette surface). Enfin, Bio en Grand Est indique que certaines filières ne peuvent pour l'instant s'envisager qu'à l'échelle de la grande Région.

Aussi, la suffisance alimentaire de l'Eurométropole ne peut s'envisager à l'échelle de l'Eurométropole ; elle doit être le résultat d'une alliance des territoires.

La mise en perspective du système alimentaire territorial dont l'agriculture est une composante essentielle

La production agricole et l'approvisionnement alimentaire concernent un pan important de l'économie du territoire : des entreprises évidemment, des emplois, des flux, une diversité des modèles de développement, des réseaux d'acteurs, des manières de consommer. La souveraineté alimentaire de notre territoire repose sur notre capacité à penser « système alimentaire » en considérant tous les maillons de la chaîne, de la production à la consommation et à mettre l'accent sur les conditions d'accès des consommateurs aux produits locaux.

Les objectifs des partenaires sont multiples : rapprocher producteurs et consommateurs, réduire les distances d'approvisionnement autant que les intermédiaires, améliorer le revenu des producteurs autant que leur bilan carbone, dynamiser le tissu existant en préservant la cohérence dans le maillage du territoire en points de vente et distribution directes de produits locaux, développer l'accès aisé du plus grand nombre à des produits locaux de qualité et de saison et répondre aux attentes grandissantes des consommateurs comme sur le bien-être animal par exemple.

C'est pourquoi, au-delà du développement des circuits courts (vente à la ferme, magasins de producteurs dont un projet en cours relevant de par sa structuration de l'économie sociale et solidaire), appréhender globalement les flux de nourriture de la restauration hors domicile (RHD) publique et consolider la demande du territoire sur le long terme apporterait aux producteurs la perspective nécessaire à leur engagement. De plus, un travail sera entrepris avec les intermédiaires (restauration hors domicile, industries agro-alimentaires, etc). Il pourrait supposer de mettre en place de meilleures technologies et infrastructures pour le stockage, la transformation, le transport et la distribution des produits agricoles, en privilégiant un large éventail d'entreprises agro-alimentaires de petite et moyenne taille, susceptibles de fournir des emplois stables. En parallèle, la politique des marchés publics sera révisée pour contribuer à la concrétisation du droit à l'alimentation pour tous et stimuler par la demande l'offre locale en produits bio de saison et donc les conversions vers ce mode de production.

L'engagement citoyen, élément de la résilience alimentaire du territoire

L'alimentation est un élément transversal essentiel du lien social. Repenser le sujet et le rapport ville-campagne, c'est interroger les bases mêmes du vivre-ensemble. Les événements grand public et/ou journées thématiques à destination des agriculteurs sont un moyen d'impulser et soutenir le changement des comportements, au même titre que les projets d'agriculture mixtes ou hybrides (situés entre l'agriculture professionnelle et l'autoproduction-autoconsommation) qui impliquent assez directement les habitants. Plus nous créerons de points de rencontre et de partage entre agriculteurs et citoyens, plus nous favoriserons la compréhension mutuelle et le vivre ensemble.

La gouvernance

La transition agricole pour une alimentation de qualité est un processus en construction. Cette convention quadripartite constitue le premier élément d'une stratégie plus large. Elle marque la confiance entre les partenaires et la poursuite du travail engagé avec le monde agricole.

Une étape complémentaire prendra la forme dans les prochains mois d'un Projet Alimentaire Territorial, en cohérence avec les axes identifiés au sein du Pacte pour une Economie Locale Durable et co-construite avec les partenaires de la présente convention, rejoints par d'autres acteurs économiques et sociaux du territoire. Ce Projet alimentaire territorial sera soumis à labellisation par l'Etat et permettra à la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg de s'engager dans le Pacte de Milan qui constitue la référence internationale en matière d'Alimentation. Cette ambition pour le territoire, pour le monde agricole, pour l'ensemble de la filière alimentaire et pour nos concitoyens a vocation à générer une gouvernance plus globale où les aspects sociaux (santé, précarité, ...) seront également envisagés.

La gouvernance de la présente convention que les partenaires signataires se proposent de renouveler sans attendre sur le territoire de l'Eurométropole veillera à la mise en œuvre concertée et transparente de la stratégie agricole et des actions qui y sont liées. Le programme d'actions, ajusté tous les 2 ans, est assorti des moyens humains et financiers arrêtés dans les conventions financières.

Ainsi, un comité de pilotage est constitué, composé de façon paritaire de 7 représentants agricoles désignés par la CAA et BGE, ainsi que 7 représentants désignés par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg. Un certain nombre d'acteurs seront conviés tels les services ou agences de l'Etat (DDT, DRAAF, AERM, ADEME), la SAFER et Terre de Liens. L'ouverture sur d'autres structures fera l'objet d'une proposition à valider par les partenaires historiques.

Ce comité de pilotage a pour rôle de :

- Partager les éléments de connaissance et diagnostics du territoire, ainsi que les attentes et projets respectifs pour définir l'ambition commune ;
- Elaborer, orienter et évaluer les programmes d'actions annuels définissant les objectifs, moyens humains et financiers ;
- Identifier et associer les acteurs nécessaires à la mise en œuvre de ces objectifs partagés, en s'ouvrant si nécessaire de manière ponctuelle ou permanente à ces experts ;
- S'appuyer sur les communes en les associant aux travaux via le groupe de travail intercommunal agriculture et alimentation ;
- Rendre un avis sur les projets de délibération à finalité agricole que ville et eurométropole de Strasbourg sont amenées à prendre

Le comité de pilotage se réunit a minima une fois par programme en rythme de croisière pour établir le bilan des activités et ajuster le plan d'actions.

Cette convention de partenariat a une durée de six ans et prendra fin en 2026. Au terme de cette nouvelle période, la reconduction de la convention pourra être envisagée en y intégrant les modifications et adaptations jugées opportunes par l'ensemble des signataires.

Strasbourg le 26 septembre 2021

Par délégation


Jeanne BARSEGHIAN
Maire de Strasbourg



Pia IMBS
Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg

Julien SCHARSCH
Administrateur de Bio Grand Est



Denis RAMSPACHER
Président de la Chambre d'Agriculture
d'Alsace

